

**Décision du 9 janvier 2002 relative à la nomination
de Jean-Louis Haussaire**
NOR : ATEG0210059S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de services et de sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 ;
Vu la décision référencée DGAFAI/SG/PERS/01/639 en date du 29 novembre 2001,
Décide :

Article 1^{er}

M. Haussaire (Jean-Louis), attaché principal de 1^{re} classe d'administration centrale, est nommé chef de bureau du droit communautaire et international à la sous-direction des affaires juridiques à compter du 1^{er} octobre 2001.

Article 2

Cette décision annule et remplace la précédente.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. Wahl